

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit	: Mélange
Nom	: Wirelock / Paralock / Wirelock Sling - Système de résine
Type de produit	: Mélange, Résine Socketing System
Groupe de produits	: Produits chimiques

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel	: Industriel Réservé à un usage professionnel
Utilisation de la substance/mélange	: La fixation des Prises au Cordage de Fil/Fibres

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Millfield Enterprises (Manufacturing) Limited
Shelley Road, Newburn Industrial Estate, Newburn,
Newcastle Upon Tyne, NE15 9RT
United Kingdom
Tel: +44 (0) 191 264 8541
E-mail: mail@millfield-group.co.uk

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: +44 (0)191 2648541 (Available hours: 9am - 5pm, Monday - Friday) +44 (0) 7939 616529 (Available hours: 24 hours a day) 15 (urgence médicale) 112 (service 24 heures) - pour les pays européens uniquement
------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4	H302
Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1	H372
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3	H412
Texte intégral des mentions H : voir section 16	

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs inflammables. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif par inhalation. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS02

GHS07

GHS08

CLP Mention d'avertissement

: Danger

Composants dangereux

: styrène

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

Mentions de danger (CLP)

: H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 - Mise à la terre/liaison équivalente du récipient et du matériel de réception.
P260 - Ne pas respirer les brouillards, vapeurs.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient 1,4-Naphthalenedione(130-15-4). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers qui n'entraînent pas la classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
styrene	(Nº CAS) 100-42-5 (Nº CE) 202-851-5 (Nº Index) 601-026-00-0 (Nº REACH) Not available	35 - 50	Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Repr. 2, H361d STOT SE 3, H335 STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
1,4-Naphthalenedione	(Nº CAS) 130-15-4 (Nº CE) 204-977-6 (Nº REACH) Not available	< 0.1	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 1 (Inhalation:gas), H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400

Remarques

: Les ingrédients non dangereux sont le reste et totalisent 100%

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

Premiers soins après inhalation

: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

: Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Nocif par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation des yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitements symptomatiques.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Risque d'explosion en cas d'incendie. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Reactivité en cas d'incendie	: En cas de combustion: risque d'incendie/explosion (accru). En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs nocifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Eviter toute source d'ignition. Ne pas inhale les vapeurs.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas respirer les gaz/fumées. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Equipements de protection des pompiers	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ecartez toute source d'ignition. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
-------------------	--

6.1.1. Pour les non-sauveteurs

Equipement de protection	: Cf. chapitre 8.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les gaz, brouillards, aérosols, vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eloigner le personnel superflu.
Mesures antipoussières	: Non applicable (Liquide).

6.1.2. Pour les sauveteurs

Equipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: pour agrandir déversements, zone de digue de et pomper dans des contenants de déchets. Pour les petits déversements, absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre inerte non inflammable matériau absorbant et placer dans des contenants de déchets pour élimination ultérieure.
Procédés de nettoyage	: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.
Autres informations	: Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidiéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les fumées, brouillards, vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.
Mesures d'hygiène	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.
Conditions de stockage	: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Eviter les températures élevées. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.
Produits incompatibles	: Bases fortes. Acides forts.
Matières incompatibles	: Acide fort. Bases fortes. Agents oxydants forts. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil. Sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Cf. chapitre 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

styrene (100-42-5)

France	VME (mg/m ³)	215 mg/m ³
France	VME (ppm)	50 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Il faut pouvoir se laver / se rincer les yeux et la peau. Un système d'échappement local et/ou général est recommandé pour maintenir l'exposition des employés aussi bas que possible. La ventilation par aspiration locale est généralement préférée car elle peut contrôler les émissions du contaminant à sa source, empêchant la dispersion de celle-ci dans la zone de travail générale.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection. Eviter toute exposition inutile.

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, par exemple, tablier, bottes de protection, combinaison de protection chimique (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières)

Protection des mains:

Résistant aux produits chimiques des gants de protection (EN 374) appropriés avec un contact direct prolongé. Gants imperméables, p. PVC, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle

Protection oculaire:

éviter le contact avec les yeux. Lorsqu'ils sont engagés dans des activités où les ingrédients pourraient entrer en contact avec l'œil, porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux ou des lunettes. Utiliser l'équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Sélectionnez un filtre approprié pour combiné gaz organiques/particules et vapeurs en 14387

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



Protection contre les dangers thermiques:

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Liquide
Apparence	: Jaune pâle. Liquide.
Couleur	: Jaune pâle.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Pas disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 145 °C
Point d'éclair	: 31 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.09 (water = 1)
Masse volumique	: 1.09 g/cm3 (@ 25 °C)
Solubilité	: insoluble dans l'eau. Eau: insoluble dans l'eau froide
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Formation possible de mélanges vapeur/air explosifs.
Propriétés comburantes	: Matières comburantes et peroxydes organiques.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses. Flamme nue. Surchauffe. Etincelles.

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone. Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Oral: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (inhalation) : Inhalation:poussière,brouillard: Nocif par inhalation.

ATE CLP (voie orale)	2000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (poussières, brouillard)	3 mg/l/4h

styrene (100-42-5)

DL50 orale rat	5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	11,8 mg/l/4h

1,4-Naphthalenedione (130-15-4)

DL50 orale rat	190 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: Pas disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Pas disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Non classé
Indications complémentaires	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Effets nocifs potentiels sur les hommes et symptômes possibles	: Nocif en cas d'ingestion. Nocif par inhalation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë : Non classé

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

styrene (100-42-5)

CL50 poisson 1	10,1 mg/l (Exposure time: 96 h)
NOEC (chronique)	10,1 mg/l (Exposure time: 21d - Species: Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.
------------------------------	---

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
------------------------------	-------------

1,4-Naphthalenedione (130-15-4)

Log Pow	1,71 - 1,78
---------	-------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1866	1866	1866	1866	1866
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
RÉSINE EN SOLUTION	RÉSINE EN SOLUTION	RESIN SOLUTION	RÉSINE EN SOLUTION	RÉSINE EN SOLUTION
Description document de transport				
UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III, (D/E)	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III	UN 1866 RESIN SOLUTION, 3, III	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III	UN 1866 RÉSINE EN SOLUTION, 3, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 640E
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (ADR)	: PP1

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)

Code-citerne (ADR)

Véhicule pour le transport en citerne

Catégorie de transport (ADR)

Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)

Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)

Danger n° (code Kemler)

Panneaux oranges



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)

Quantités limitées (IMDG)

Quantités exceptées (IMDG)

Instructions d'emballage (IMDG)

Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)

Instructions d'emballages GRV (IMDG)

Instructions pour citernes (IMDG)

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)

N° FS (Feu)

N° FS (Déversement)

Catégorie de chargement (IMDG)

Propriétés et observations (IMDG)

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour quantité limitée avion

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)

Dispositions spéciales (IATA)

Code ERG (IATA)

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)

Dispositions spéciales (ADN)

Quantités limitées (ADN)

Quantités exceptées (ADN)

Equipement exigé (ADN)

Ventilation (ADN)

Nombre de cônes/feux bleus (ADN)

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)

Dispositions spéciales (RID)

Quantités limitées (RID)

Quantités exceptées (RID)

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions spéciales d'emballage (RID)	: PP1
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T2
Dispositions spéciales pour citerne mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Code IBC	: Non applicable. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC.
Nom IBC du produit	: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange

styrene

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 1 (Inhalation:gas)	Toxicité aiguë (inhalation:gaz) Catégorie 1
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

PARTIE A - SYSTÈME DE RÉSINE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) avec son règlement d'amendement (CE) n ° 2015/830

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au foetus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient 1,4-Naphthalenedione(130-15-4). Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Flam. Liq. 3	H226	Méthode de calcul
Acute Tox. 4 (Oral)	H302	Méthode de calcul
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	H332	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Repr. 2	H361	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
STOT RE 1	H372	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit